

AVIS

Enquêtes publiques

GENEVOIS
FRANÇAISPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GENEVOIS FRANÇAISAvis d'enquête publique
relatif au projet de Plan De Mobilité 2025-2035
d'Annemasse Agglo

Par arrêté n°2025-AOM-01 en date du 01 décembre 2025, le Président du Pôle métropolitain du Genevois français a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan De Mobilité d'Annemasse Agglo, validé par délibération n°CC_2025_0084 du Conseil Communautaire du 18 juin 2025. Cette enquête publique se déroulera du 22 décembre à 9h00 au 20 janvier 2026 à 17h00 soit 30 jours consécutifs.

Par décision n°E25000274/38 du Tribunal administratif de Grenoble en date du 20 novembre 2025 a désigné une commission d'enquête, présidée par Monsieur Ange SARTORI, Monsieur Thomas LAROCHE et Dominique MISCIOSCIA en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Philippe NIVELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier

Le public, quelle que soit sa commune de rattachement, pourra consulter le dossier d'enquête pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Au siège du Pôle métropolitain du Genevois français situé 15 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- Au siège d'Annemasse-Les Voirons Agglomération situé 11 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie d'Ambilly située 2 Rue de la Paix, 74100 AMBILLY, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie d'Annemasse située Place de l'Hôtel de Ville, 74107 ANNEMASSE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Bonne située 479 vi de Chenaz, 74380 BONNE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Cranves-Sales située 139 Rue de la Mairie 74380 CRANVES-SALES, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie d'Étrembières située 59 Place Marc Lecourtier, 74100 ÉTREMBIÈRES, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Gaillard située au Cours de la République, 74240 GAILLARD, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Juvigny située Route du Sorbier, 74100 JUVIGNY, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Lucinges située 90 Place de l'Église, 74380 LUCINGES, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Machilly située 290 Route des Voirons 74140 MACHILLY, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Saint-Cergues située 963 Rue des Allobroges, 74140 SAINT CERGUES, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Vétraz-Monthoux située 2 chemin des Erables, 74100 VETRAZ MONTHOUX, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- À la mairie de Ville-la-Grand située Place du Passage à l'An 2000, 74100 VILLE LA GRAND, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération situé au 11 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement ;
- Sur le site internet du Pôle métropolitain du Genevois français : <https://www.genevoisfrancais-mobilites.fr/plan-de-mobilite-an-nemasse-agglo>

Observations et propositions

Un registre d'enquête sera mis à disposition aux lieux, jours et horaires précisés dans l'article 5 durant toute la durée de l'enquête. Le public, quelle que soit sa commune de rattachement, pourra :

- Consigner dans un de ces registres ses observations ou propositions ;
- Consigner ses observations ou propositions dans le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/plan-mobilite-annemasse> ;
- Les adresser par voie postale à Monsieur le Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : « À l'attention de Monsieur Ange SARTORI, Commissaire-enquêteur sur le projet Plan De Mobilité / Pôle métropolitain du Genevois français / 15 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE » ;
- Les adresser par mail à : plandemobilite@annemasse-agglo.fr en précisant en objet « À l'attention de Monsieur Ange SARTORI, commissaire enquêteur sur le projet Plan De Mobilité ».

Les observations et propositions adressées par voie postale ou mail seront annexées au registre d'enquête publique disponible au siège du Pôle métropolitain du Genevois français.

Vétraz-Monthoux située 2 chemin des Erables, 74100 VETRAZ MONTHOUX ;

- Le jeudi 08 janvier 2026 de 14h à 17h, à la mairie de Ville-la-Grand située Place du Passage à l'An 2000, 74100 VILLE LA GRAND ;

- Le lundi 12 janvier 2026 de 09h à 12h, à la mairie de Machilly située au 290 Route des Voirons 74140 MACHILLY ;

- Le lundi 12 janvier 2026 de 14h à 17h, à la mairie de Bonne située au 479 vi de Chenaz, 74380 BONNE ;

- Le mardi 20 janvier 2026 de 14h à 17h au siège d'Annemasse-Les Voirons - Agglomération situé 11 Avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE.

Au terme de l'enquête, le projet de Plan De Mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes publiques associées, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur pourra être consultée sur le site internet du Pôle métropolitain du Genevois français : <https://www.genevoisfrancais-mobilites.fr/plan-de-mobilite-an-nemasse-agglo> ou sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/plan-mobilite-annemasse> qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie pendant un an à compter de la date de remise du rapport.

481980500

COMMUNE DE SAINT-SIGISMOND

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLU
réaménagement du site nordique d'Agy

Par arrêté N° 48.2025 en date du 19 décembre 2025, Monsieur Le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le réaménagement du site nordique d'Agy du lundi 12 janvier au vendredi 13 février 2026 inclus. M. Georges LAPERRIERE a été désigné Commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Saint-Sigismond - place de la Lyre - 74300 Saint-Sigismond pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : www.saint-sigismond.fr et sur celui de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes : www.2ccam.fr

Un poste informatique avec accès au dossier en format numérique est à la disposition du public en mairie de Saint-Sigismond aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre présent en mairie ou adressées à Monsieur Le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie ou par voie électronique à : enquete-publique-dpmec-agy@saint-sigismond.fr au plus tard le 13/02/2026 à 17h30.

M. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Sigismond :

- Lundi 12 janvier 2026 de 16h00 à 19h00

- Mercredi 28 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 13 février 2026 de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Sigismond aux jours et horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : www.saint-sigismond.fr

Le Maire, Eric MISSILLIER

485359500

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET
DE SES AFFLUENTS (SM3A)

Avis de publicité

M. Bruno FOREL - Président
300 chemin des Prés Moulin - 74800 Saint Pierre en Faucigny
Tél : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30
mél : sm3a@sm3a.com - web : <http://www.mp74.fr>
SIRET 25740194300044

Lieu d'exécution : 300 chemin des Prés Moulin

74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Classification CPV :

Principale : 79341100 - Services de conseils en publicité

Complémentaires : 79416200 - Services de conseil en relations publiques

79822500 - Services de conception graphique

92400000 - Services d'agences de presse

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant :

Syndicat mixte fermé

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus

avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le

cahier des charges (règlement de la consultation, lettre

d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

sm3a@sm3a.com - Tél : 04 50 25 60 14

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le

profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 19/01/26 à 12h15 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la

candidature : français.

Envoi à la publication le : 23/12/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie

dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,

poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.mp74.fr>

485778400

Avis divers

Changement de régime matrimonial

AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maxime FAVRE, Notaire à ANNECY (74000), CRPCEN 74003, le 22 décembre 2025, a été été reçu l'acte contenant aménagement de régime matrimonial avec apport par M. NIEDREE d'une somme d'argent à la communauté, et portant convention matrimoniale, qu'en cas de dissolution du régime par décès, le survivant aura la faculté d'être attributaire de la totalité des biens et droits immobiliers qui constitueraient la résidence principale des époux au jour du décès du premier d'entre eux, ainsi que du mobilier meublant, s'il en fait le choix, à charge pour lui d'en acquitter corrélativement les dettes, et reprise d'apport dans les autres cas.

Entre M. Philippe Gaston Edmond NIEDREE, retraité, et Mme Frédérique Rolande Pascale MOREL, Agent immobilier, demeurant ensemble à ANNECY (74000) 4 Rue Royale. Mariés à la mairie de ANNECY (74000) le 3 octobre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification depuis.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me FAVRE notaire à ANNECY.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis, Me FAVRE

485835500

EURO
LegaleseBra
GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation